

A titre de spécimen, j'ai reproduit ici (fig. 1739) l'estampage de l'inscription qui se réfère au vingt-troisième patriarche, à ce Yaças qui ne figure point dans la liste des vingt-trois patriarches reproduite par Nanjio (*Catalogue*, n° 1340). En fait, on constatera que, dans le texte du *Fou fa tsang yin yuan tchouan*, Yaças n'est point un patriarche; ce n'est pas à lui que Manura transmet la Loi; c'est au contraire Yaças qui donne à Manura le conseil d'aller prêcher au sud du Gange; Yaças ne fait donc que jouer un rôle épisodique dans le récit qui concerne Manura. On ne comprend pas bien par suite de quelle inadvertance les auteurs chinois du septième siècle ont considéré Yaças comme un patriarche. Quoi qu'il en soit, voici la traduction de l'inscription de la grotte de Long-men (fig. 1739; cf. *Tripitaka* de Tôkyô, xxiv, 9, p. 110 b, lignes xv-xviii).

« [Ensuite on confia (la doctrine) à Ye-chö pi-k'ieou 夜奢比丘 (le bhikṣu Yaças); n° 23<sup>1</sup>]. — En ce temps [Mo-nou-lo (Manura) après avoir atteint le Nirvâṇa, s'adressa au<sup>2</sup>] Vénérable (ârya) dont le nom était Ye-cho (Yaças); celui-ci était perspicace et intelligent; (son esprit était) très profond et fort étendu<sup>3</sup>; il avait des mérites égaux à ceux de Mo-nou-lo (Manura); lui aussi il était capable d'expliquer le sens des trois recueils (Tripitaka); il avait répandu au loin sa renommée; tous le vénéraient. Déjà à une certaine époque,

1. Comme tous les titres des notices gravées dans la grotte de Long-men, ce titre ne figure pas dans le texte du *Fou fa tsang yin yuan tchouan*.

2. Les mots 摩奴羅滅度之後告 sont ajoutés par l'auteur de l'inscription; le *Fou fa tsang yin yuan tchouan* se borne à dire: 時有尊者號日夜奢. « En ce temps il y avait un Vénérable, nommé Yaças. » On voit comment il a fallu faire violence au texte du *Fou fa tsang yin yuan tchouan* pour introduire Yaças dans la liste des patriarches.

3. 淵博. On remarquera que le mot 淵, bien que représentant le nom personnel de l'empereur Kao-tsou, qui régna de 618 à 626, est écrit régulièrement, tandis que, dans le texte des livres classiques gravés en 837, il est frappé de tabou et est écrit avec suppression du trait vertical de droite (cf. fig. 773, troisième section verticale à partir de la droite, sixième registre à partir du haut, vingt-deuxième ligne, avant-dernier caractè-

re, chapitre 大誥, phrase 若涉淵水; ou encore, fig. 772, dernière section verticale à gauche, troisième registre, vingt-cinquième ligne, avant-dernier caractère, chapitre 湯誥, phrase 若將隕于深淵). — D'une manière générale, les inscriptions de l'époque des T'ang à Long-men ne frappent pas de tabou les caractères figurant dans les noms personnels des empereurs; c'est ainsi que le caractère 世 n'y est point altéré (cf. fig. 718, troisième ligne, cinquième caractère; ou encore, fig. 703, cinquième ligne, premier caractère); de même, le caractère 昏 est régulièrement écrit (cf. fig. 656, vingt-neuvième ligne, trente-deuxième caractère). Dans les livres classiques gravés en 837, le caractère 世 est altéré; quant au caractère 昏, de même que tous les caractères dans lesquels entre en composition le caractère 民, il est écrit 昏, avec substitution de 氏 à 民. On sait en effet que le second empereur de la dynastie T'ang se nommait 李世民.